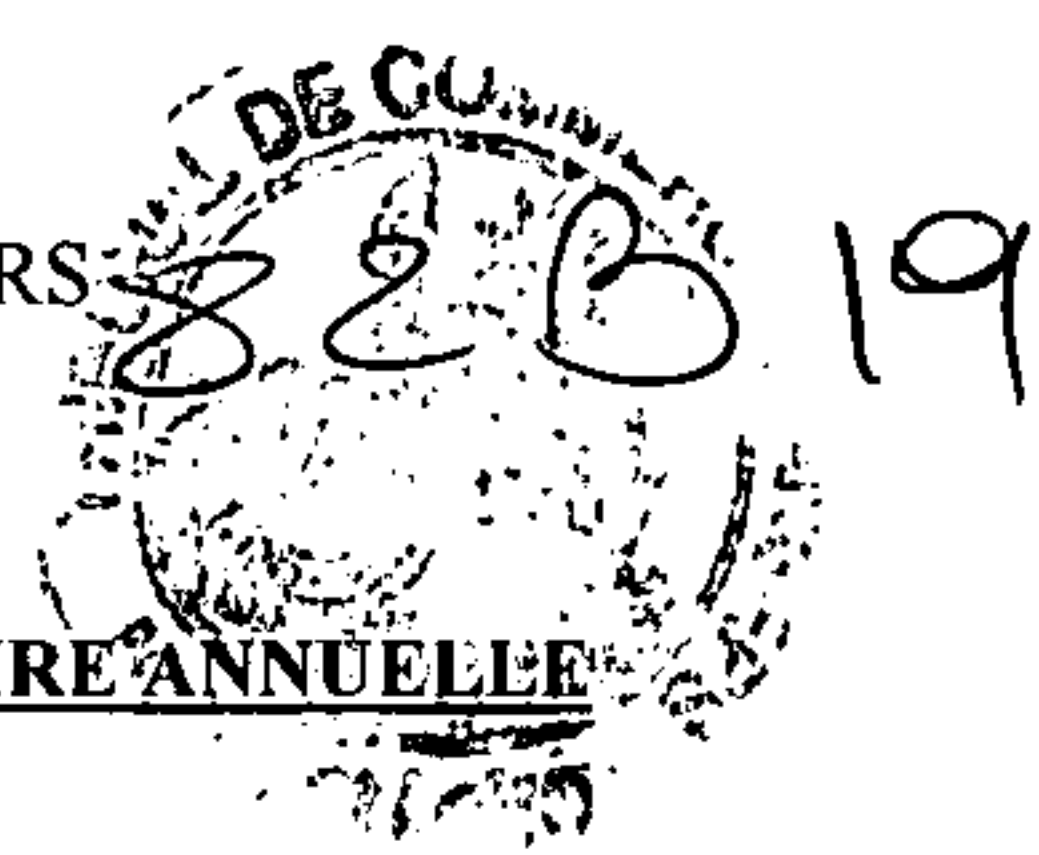


- 8 AVR. 2007

12603

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 252.700 euros
Siège social : 19 Rue René Rouchy 49100 ANGERS
323 470 427 RCS ANGERS



EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2007

L'an deux mille sept, et le 26 mars, à 11 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 8 mars 2007.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Philippe ROUER, Commissaire aux comptes titulaire, est absent, excusé.

Monsieur Jean-Jacques BECOUZE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Rémi PICARD et Madame Isabelle FAUCHER, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateur.

Monsieur Jean-Paul MESSIE assure le secrétariat de la séance.

.....
.....
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

Monsieur Sébastien BERTRAND
né le 25 octobre 1972 à LE MANS (72)
demeurant 1 Impasse Saint Etienne 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

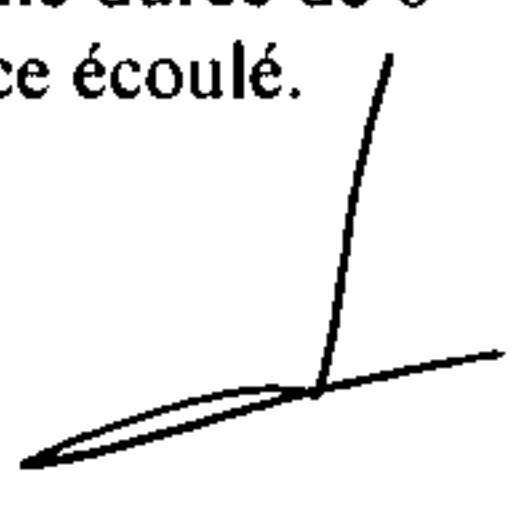
SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

Monsieur Loïc HARSCOUET de SAINT GEORGE
né le 28 novembre 1970 à PARIS (75017)
demeurant 50 Rue Corot 49000 ANGERS

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



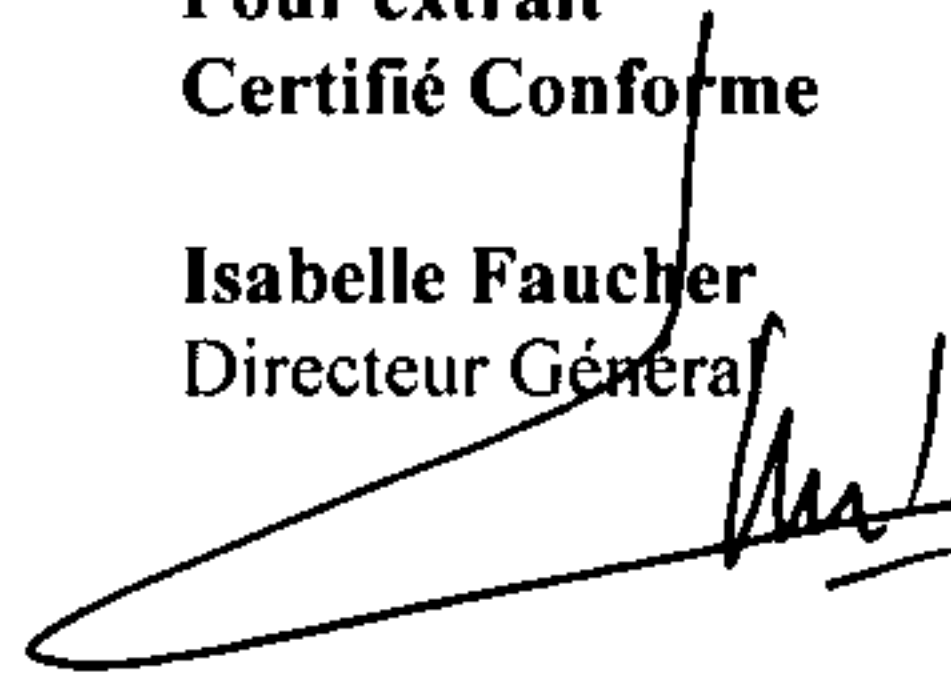
HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extrait
Certifié Conforme**

Isabelle Faucher
Directeur Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Isabelle Faucher, is written over the printed name and title.